

**PROCES VERBAL DE LA PREMIERE REUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MCA-CÔTE D'IVOIRE**

**JEUDI 29 MARS 2018  
A 15 HEURES  
A LA SALLE C DE LA PRIMATURE**

Le Conseil d'Administration «*Conseil d'Administration*» du Millennium Challenge Account-Côte d'Ivoire («*MCA-Côte d'Ivoire*»), a tenu une réunion ordinaire le jeudi 29 mars 2018 à 15 heures à la Salle C de la Primature. Cette rencontre s'est tenue suivant les dispositions : (i) du règlement intérieur ; (ii) de l'ordonnance n°2017-820 du 14 Décembre 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du MCA-Côte d'Ivoire ; (iii) du Millennium Challenge Compact signé entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (ci-après, «*MCC*») et le Gouvernement de Côte d'Ivoire, agissant par le Ministère de l'Economie et des Finances (le «*Gouvernement*»), signé le 07 Novembre 2017 (le «*Compact*») ; et (iv) de l'Accord de mise en œuvre du programme signé le 05 Décembre 2017 («*Accord de mise en œuvre du programme*»), entre les États-Unis d'Amérique, agissant par le biais du MCC et le Gouvernement.

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document ont les significations données dans le règlement intérieur, le Compact ou l'Accord de mise en œuvre du programme.

**I. MEMBRES DU CONSEIL**

Etaient présents à cette réunion du Conseil d'Administration

- **Monsieur Patrick ACHI**, Secrétaire Général de la Présidence de la République, Président du Conseil d'Administration
- **Madame Kandia Kamissoko CAMARA**, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, membre titulaire du Conseil d'Administration
- **Monsieur Amadou KONE**, Ministre des Transports, membre titulaire du Conseil d'Administration
- **Monsieur Adama KONE**, Ministre de l'Economie et des Finances, membre titulaire du Conseil d'Administration
- **Madame Anne Désirée OULOTO**, Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, membre titulaire du Conseil d'Administration
- **Monsieur Amédé KOUAKOU**, Ministre des Infrastructures Economiques, membre titulaire du Conseil d'Administration
- **Madame Ramata BAKAYOKO-LY**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, membre titulaire du Conseil d'Administration
- **Monsieur Moussa SANOGO**, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, Chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Représentant du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, membre titulaire du Conseil d'Administration

- **Maitre Simone ASSA-AKOH** de l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire, représentant la Société Civile, membre titulaire du Conseil d'Administration
- **M. Nabil AJAMI** de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, représentant le Secteur Privé, membre titulaire du Conseil d'Administration

Etaient également présents :

- **Monsieur Mahmoud BAH**, Directeur Pays Résident du MCC, membre non-votant du Conseil d'Administration
- **Madame Aïda N'DIAYE –RIDDICK**, Coordonnateur National du Programme Compact Côte d'Ivoire du Millennium Challenge Corporation (CNPC-MCC), membre non-votant du Conseil d'Administration ad interim conformément à l'ordonnance de création du MCA-Côte d'Ivoire
- **Monsieur Jeff BRYAN**, représentant Madame Katherine BRUCKER, Chargé d'Affaires de l'ambassade des Etats-Unis
- **Madame Laura RUDERT**, Directeur Pays Résident Adjoint du MCC
- **Madame Shirley JEAN**, Conseiller Juridique du MCC

Jusqu'à ce que le Directeur Général du MCA-Côte d'Ivoire soit recruté, le CNPC-MCC assure l'intérim du MCA-Côte d'Ivoire et continue d'être l'entité transitoire responsable pour faciliter la mise en œuvre du Compact.

## **II. PROCEDURE**

A l'ouverture de la réunion à 15h 12 minutes, le Président a constaté que l'ensemble des membres votants du Conseil d'Administration étaient présents et a déclaré par conséquent que le quorum est atteint conformément à l'ordonnance de création du MCA-Côte d'Ivoire. Le Président du Conseil d'Administration a ensuite désigné le Coordonnateur National du CNPC-MCC comme secrétaire de séance et le Juriste Principal du CNPC-MCC comme rapporteur pendant la durée de la session.

Le Président a noté que l'avis de convocation de la réunion adressé aux membres comportait un ordre du jour et que les convocations avaient été transmises au moins sept (07) jours avant la date de la tenue du Conseil d'Administration, comme prescrit par le Règlement Intérieur du MCA-Côte d'Ivoire.

Aucun membre du Conseil d'Administration ne s'est opposé à la tenue de la réunion, ou aux points inscrits à l'ordre du jour.

Après les allocutions du Président du Conseil d'Administration, du représentant du Chargé d'Affaires de l'Ambassade des Etats-Unis et du Directeur Pays Résident du MCC, les points suivants inscrits à l'ordre du jour ont été adressés:

## **III. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1. PRESENTATION SUR LE CADRE GENERAL DU COMPACT COTE D'IVOIRE**

**a) Résumé des discussions:** Le Coordonnateur National du CNPC-MCC a présenté :

- l'historique du Compact et notamment l'éligibilité de la Côte d'Ivoire,
- le montant du don de 524,740 millions de dollars répartis entre le Projet ATP (292 millions de dollars), le Projet Skills (155 millions de dollars) et l'Administration du Compact (44,7 millions de dollars).
- le cadre légal du MCA-Côte d'Ivoire et sa composition, avec notamment le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les Comités des Parties Prenantes,
- les modèles d'accords avec les entités de mise en œuvre (IEA), en effet le MCA-Côte d'Ivoire envisage de conclure des accords avec les entités mise en œuvre qui sont des organismes étatiques, disposant de compétences particulières nécessaires à la réalisation du Compact,
- concernant la Direction Générale du MCA-Côte d'Ivoire, M.Bah a précisé les rôles de l'Agent Fiduciaire et de l'Agent des Passations de Marchés, et le cadre général de gestion du programme Compact en relation avec le MCC,

Concernant les travaux de développement du Compact Côte d'Ivoire, le Coordonnateur National du CNPC-MCC a par ailleurs informé le Conseil d'Administration que la Côte d'Ivoire a pu bénéficier de deux (02) dons respectivement de 750 mille dollars (pour le paiement des salaires de certains membres du CNPC-MCC) et de 10,5 millions de dollars (pour le développement du Compact, et les études préliminaires).

Ces financements sont sujets à des requêtes trimestrielles de décaissement dont le processus a été également présenté.

S'agissant de l'entrée en vigueur de l'Accord de Don du Compact Côte d'Ivoire (Entrée en Vigueur) le Conseil d'Administration a été informé par M. Bah qu'elle était liée à la satisfaction de plusieurs conditions préalables décrites principalement dans l'Accord de mise en œuvre du Compact (PIA). Raisonnablement, l'Entrée en Vigueur devrait intervenir entre Mars et Avril 2019. Il a été conseillé au Gouvernement de faire en sorte que le Compact n'entre en vigueur ni trop tôt ni trop tard.

**b) Recommandations:** le Conseil d'Administration a demandé au Coordonnateur National du CNPC-MCC de préparer et de fournir (1) un plan et un calendrier décrivant les étapes et les dates indicatives de réalisation des conditions préalables à l'Entrée en Vigueur et (2) une note commentée sur la date indicative d'Entrée en Vigueur et les étapes nécessaires pour y parvenir.

## **2. EXAMEN DES DOCUMENTS RELATIFS A LA GOUVERNANCE**

- **Du Règlement Intérieur**

**Résumé des discussions:** Les membres du Conseil d'Administration ont validé le projet de Règlement Intérieur qui leur a été soumis

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N°1

### RESOLUTION N°1:

Le Conseil d'administration approuve et adopte le Règlement Intérieur du MCA-Côte d'Ivoire.

- **De la désignation des membres suppléants**

**Résumé des discussions:** La modification du Règlement Intérieur prévue à l'ordre du jour pourra autoriser les Directeurs de Cabinet Adjoints à suppléer leur Ministres respectifs. En outre, le Conseil d'Administration a souhaité avoir des précisions sur les conditions de la suppléance du Président du Conseil d'Administration. Le Juriste Principal du CNPC-MCC a fait observer au Conseil d'Administration que le Président du Conseil d'Administration sera suppléé dans ses fonctions d'Administrateur par son Directeur de Cabinet. Cependant, selon les dispositions du Règlement Intérieur permettent, en l'absence du Président, qu'un membre votant élu par un vote majoritaire des membres votants présents à la réunion, puisse présider les réunions du Conseil d'Administration.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix la résolution N°2

### RESOLUTION N°2:

Le Conseil d'Administration a désigné les suppléants comme membres du Conseil d'Administration selon la liste ci-après.

No	Nom et Prénoms	Ministère/Organisation	Suppléant	Fonction
1.	Monsieur le Ministre Patrick ACHI, Président du Conseil d'Administration	Secrétariat Général de la Présidence de la République	Monsieur Georges Bolamo KOFFI	Directeur du Cabinet
2.	Monsieur le Ministre Adama KONE	Ministère de l'Economie et des Finances	Monsieur Adama COULIBALY	Directeur de Cabinet
3.	Madame la Ministre Anne Désirée OULOTO	Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable	Monsieur Brahim FOFANA	Directeur de Cabinet
4.	Madame le Ministre Ramata BAKAYOKO-LY	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Professeur Assane THIAM	Directeur de Cabinet
5.	Monsieur le Secrétaire d'Etat Moussa SANOGO	Représentant du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Monsieur Karim TRAORE	Directeur de Cabinet
6.	Monsieur Nabil AJAMI	Représentant du Secteur Privé - Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire	Monsieur Guy Konan	Suppléant du Représentant du Secteur Privé - Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
7.	Maitre ASSA-AKOH Simone	Représentante de la Société Civile - Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire	Maitre Clémence Gnae LASME SERIME	Suppléante de la Représentante de la Société Civile - Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire

- **De la modification du règlement intérieur pour permettre aux Directeurs de Cabinet Adjoints d'être désignés en qualité de suppléant**

**Résumé des discussions:** Après lecture de la note explicative y afférente, le Conseil d'Administration a approuvé la modification du Règlement Intérieur du MCA-Côte d'Ivoire pour permettre aux Directeurs de Cabinet Adjoints d'être désignés en qualité de suppléant.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix de la résolution N°3.

### **RESOLUTION N°3:**

Le Conseil d'Administration a approuvé et adopté la modification du règlement intérieur pour permettre aux Directeurs de Cabinet Adjoints d'être désignés en qualité de suppléant.

- **De la politique des conflits d'intérêts et la politique de confidentialité**

**Résumé des discussions:** Les membres du Conseil d'Administration ont été informés de ce qu'il leur était possible de se récuser dans l'hypothèse d'un conflit d'intérêts éventuel. Le Conseil d'Administration a été également instruit sur le fait qu'il fallait systématiquement informer le Président du Conseil d'Administration dès lors qu'ils auraient connaissance d'un conflit d'intérêts les concernant. Les discussions ont porté sur l'efficacité d'une telle politique dans la mesure où, en Afrique, les familles sont en général très élargies et de ce fait, il était pratiquement impossible pour un membre du Conseil d'Administration de connaître les activités ou les relations d'affaires de tous ses parents. Les questions ont également porté sur les mesures de mitigation si malgré toutes les précautions prises, un proche d'un membre du Conseil d'Administration soumissionnait à un appel d'offres du MCA-Côte d'Ivoire.

S'agissant des dispositions à prendre en cas de conflit d'intérêt, il a été précisé que des solutions au cas par cas seraient trouvées par le Conseil d'Administration et le MCC, à condition que les membres du Conseil d'Administration n'hésitent pas informer le Président en cas de conflit d'intérêts éventuel. Cependant et en tout état de cause, il a été souligné que ni les membres de la famille et ni les partenaires d'affaires des membres du Conseil d'Administration ne devraient bénéficier des fonds du Compact afin de protéger la réputation du MCA-Côte d'Ivoire.

Concernant la politique de confidentialité, les discussions ont porté sur la nécessité pour les membres du Conseil d'Administration, de garder toutes informations relatives au Compact Côte d'Ivoire, confidentielles.

Les membres du Conseil d'Administration ont validé les documents de Politique de Conflit d'intérêts et de Confidentialité qui leur a été soumis. Tous les membres du Conseil d'Administration présents ont signé les déclarations de reconnaissance des politiques de conflit d'intérêts et de confidentialité.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption des résolutions N°4 et 5.

**RESOLUTION N°4:**

Le Conseil d'Administration approuve et adopte la Politique sur les conflits d'intérêts du MCA-Côte d'Ivoire.

**RESOLUTION N° 5**

Le Conseil d'Administration approuve et adopte la Politique de confidentialité du MCA-Côte d'Ivoire.

**3. EXAMEN DES PRINCIPAUX CONTRATS DU MCA-COTE D'IVOIRE**

- **Du modèle d'Accord avec les entités de mise en œuvre**

**Résumé des discussions:** Les membres du Conseil d'Administration ont validé le modèle d'Accord avec les entités de mise en œuvre qui leur a été soumis.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N°6

**RESOLUTION N°6:**

Le Conseil d'administration a approuvé et adopté le modèle d'Accord avec les entités de mise en œuvre.

- **Des contrats de l'Agent Fiduciaire et de l'Agent de Passation des Marchés.**

**Résumé des discussions:** Le Conseil d'Administration a souhaité connaître la raison pour laquelle la Chambre de Commerce de Paris avait été choisie comme tribunal arbitral dans le projet de contrat de l'Agent de Passation des Marchés. Le Juriste Principal a indiqué que le résumé soumis au Conseil d'Administration n'était pas celui du contrat finalisé. La version finale du contrat a permis de désigner la Cour d'Arbitrage de l'OHADA comme institution de règlement des litiges.

Les membres du Conseil d'Administration ont validé les documents sur l'Agent Fiduciaire et sur l'Agent de Passation des Marchés.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption des résolutions N°7 et 8.

**RESOLUTION N°7:**

Le Conseil d'Administration a approuvé et adopté le contrat de l'Agent Fiduciaire.

## **RESOLUTION N° 8:**

Le Conseil d'Administration a approuvé et adopté le contrat de l'Agent de Passation des Marchés.

- **De la ratification des demandes de décaissement pour les fonds initiaux de subvention pour le développement et la mise en œuvre d'un projet compact du Millennium Challenge et les fonds de développement du Compact ("CDF") approuvés et exécutés par le Coordonnateur National du CNPC-MCC**

**Résumé des discussions:** Les membres du Conseil d'Administration ont ratifié les demandes de décaissement pour les fonds initiaux de subvention pour le développement et la mise en œuvre d'un projet compact du Millennium Challenge et les fonds CDF approuvés et exécutés par le Coordonnateur National du CNPC-MCC.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N°9

## **RESOLUTION N°9:**

Le Conseil d'administration approuve et ratifie les demandes de décaissement pour les fonds initiaux de subvention pour le développement et la mise en œuvre d'un projet compact du Millennium Challenge et les fonds de développement du Compact approuvés et exécutés par le Coordonnateur National du CNPC-MCC.

- **De l'autorisation accordée au Coordonnateur National du CNPC-MCC et au Directeur Général du MCA-Côte d'Ivoire, une fois que celui-ci sera recruté, à approuver et à signer les demandes de décaissement**

**Résumé des discussions:** Les membres du Conseil d'Administration ont autorisé le Coordonnateur National du CNPC-MCC et le Directeur Général du MCA-Côte d'Ivoire, une fois que celui-ci sera recruté, à approuver et à signer les demandes de décaissement.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N°10

**RESOLUTION N°10:**Le Conseil d'administration approuve et autorise le Coordonnateur National du CNPC-MCC ad intérim conformément à l'ordonnance de création du MCA-Côte d'Ivoire et le Directeur Général du MCA-Côte d'Ivoire, une fois que celui-ci sera recruté, à approuver et à signer les demandes de décaissement.

## **4. EXAMEN DES QUESTIONS TRAITÉES EN SESSION EXECUTIVE**

- **De l'approbation du projet d'Organigramme du MCA- Côte d'Ivoire**

**Résumé des discussions:** Le Coordonnateur National du CNPC-MCC a rappelé au Conseil d'Administration les postes de l'organigramme du MCA-Côte d'Ivoire décrit pendant la présentation sur le cadre général du Compact. Le Conseil d'Administration a souhaité savoir s'il était possible de modifier le projet d'organigramme proposé. Le Président a indiqué que des modifications étaient toujours possibles mais qu'elles devaient faire l'objet d'un nouvel avis de non-objection du MCC avant d'être de nouveau soumises au Conseil d'Administration pour approbation.

Les membres du Conseil d'Administration ont validé l'organigramme du MCA-Côte d'Ivoire.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N°11.

#### **RESOLUTION N°11:**

Le Conseil d'Administration approuve et adopte le l'organigramme du MCA-Côte d'Ivoire.

- **De l'approbation du Plan de Passation des Marchés**

**Résumé des discussions:** Les membres du Conseil d'Administration ont validé le Plan de Passation des Marchés qui leur a été soumis.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N°12.

#### **RESOLUTION N°12:**

Le Conseil d'Administration a approuvé et adopté le Plan de Passation des Marchés pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 relatif aux fonds du CDF.

### **5. EXAMEN DES DOCUMENTS EXECUTES SOUS L'AUTORITE DU CNPC-MCC**

- **De la ratification de l'Accord initial de subvention pour le développement et la mise en œuvre d'un projet Compact du Millennium Challenge (750.000 USD) et de l'Accord de subvention pour le développement et la mise en œuvre d'un Compact du Millennium Challenge (10.500.000 USD)**

**Résumé des discussions:** Les membres du Conseil d'Administration ont ratifié l'Accord initial de subvention pour le développement et la mise en œuvre d'un projet Compact du Millennium Challenge (750.000 USD) et l'Accord de subvention pour le développement et la mise en œuvre d'un Compact du Millennium Challenge (10.500.000 USD).

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N°13 et N°14.



### **RESOLUTION N°13:**

Le Conseil d'Administration prend note et ratifie l'Accord initial de subvention pour le développement et la mise en œuvre d'un projet Compact du Millennium Challenge (750.000 USD).

### **RESOLUTION N°14:**

Le Conseil d'Administration prend note et ratifie l'Accord de subvention pour le développement et la mise en œuvre d'un Compact du Millennium Challenge (10.500.000 USD).

## **6. EXAMEN DES AUTORISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- **De l'autorisation accordée au Président du Conseil d'Administration de signer un ou plusieurs contrats au nom du MCA-Côte d'Ivoire pour toutes les questions relatives au recrutement du personnel jusqu'à ce que le Directeur Général soit recruté.**

**Résumé des discussions:** Les membres du Conseil d'Administration autorise le Président du Conseil d'Administration à signer un ou plusieurs contrats au nom du MCA-Côte d'Ivoire pour toutes les questions relatives au recrutement du personnel jusqu'à ce que le Directeur Général soit recruté.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N°15.

### **RESOLUTION N°15:**

Le Conseil d'Administration approuve et autorise le Président du Conseil d'Administration à signer un ou plusieurs contrats au nom du MCA-Côte d'Ivoire pour toutes les questions relatives au recrutement du personnel jusqu'à ce que le Directeur Général soit recruté.

- **De l'autorisation accordée au Coordonnateur National du CNPC-MCC ad interim conformément à l'ordonnance de création du MCA-Côte d'Ivoire de signer certains contrats jusqu'à ce que le Directeur Général du MCA-Côte d'Ivoire soit recruté.**

**Résumé des discussions:** Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Coordonnateur National du CNPC-MCC ad interim conformément à l'ordonnance de création du MCA-Côte d'Ivoire de signer certains contrats jusqu'à ce que le Directeur Général du MCA-Côte d'Ivoire soit recruté.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'approbation et l'adoption de la résolution N°16.

**RESOLUTION N°16:**

Le Conseil d'Administration approuve et autorise le Coordonnateur National du CNPC-MCC ad interim conformément à l'ordonnance de création du MCA-Côte d'Ivoire de signer certains contrats jusqu'à ce que le Directeur Général du MCA-Côte d'Ivoire soit recruté.

**Clôture de la réunion**

La première réunion du Conseil d'Administration du MCA-Côte d'Ivoire a pris fin à 16h42mn. Une photo de famille a été prise et un cocktail a été servi.